



Paris, le 27 avril 2021

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 26 avril 2021

L'arbre de Noël qui cache la forêt déconcentrée

Retrouver [ICI](#) les éléments portés par FO en ouverture du CT

Les points saillants issus de ce CT :

Réformes OTE suite et pas fin !

→ À retenir :

- **Cadre stratégique 2022-2025 pour l'administration territoriale de l'État** : tout reste à écrire, le SG du MI prend acte des points de vigilance et de cadrage exprimés par FO. On en jugera dans la durée...
- **Chantiers de convergence RH/action sociale** : des mesures hétérogènes, bien peu d'avancées concrètes pour les agents des DDI, certains reculs immédiats même (la perte de l'arbre de Noël de leur direction) et un objectif clair : mettre en place les conditions pour basculer l'ensemble des agents des DDI sous gestion du MI après 2022. Sous la pression, l'administration recule sur l'interdiction d'organiser un arbre de Noël en DDI...au moins en 2021!

Stratégie vaccinale et tests

→ À retenir :

- FO demande que les agents volontaires exerçant des missions particulièrement exposées au contact du public (missions de contrôle, d'inspection du permis de conduire, d'accueil du public...) soient considérés comme prioritaires aux tests et à la vaccination.

Questions diverses

→ À retenir :

- **Circulaire déconcentration du PM du 10 mars, projet de loi 4D, fiscalité de l'urba** et autres transferts/suppressions de missions : le projet est clair, utiliser les DDI comme piège à missions à transférer/supprimer. Et ce qui survivra finira au MI.
- **Elections DDETS/PP** : à force de pointer le ridicule d'organiser des élections à la fin de l'été, un report est maintenant envisagé fin novembre, en vote à l'urne. Vous souhaitez rejoindre les listes déposées par FO ? Signalez-vous à notre adresse ddetsfo@gmail.com.
- **Missions exceptionnelles liées à la crise COVID** : quelle couverture juridique des agents ? Quelle formalisation ? Quelle prise en compte dans les objectifs des autres missions ? Pas besoin de formaliser...ça se réglera « à l'amiable »

Et pendant ce temps là l'écriteau « DDETS/DDETSPP » a été suspendu sur la façade d'une administration encore virtuelle.

Et pendant ce temps là, les SGC distribuent leurs tickets aux services des DDI et leurs agents...à défaut de réponses à leur demande !

Pour en savoir plus sur les débats...

Réponses apportées par le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur en ouverture des débats :

Sur le contexte sanitaire : le SG du MI indique vouloir garder un niveau de vigilance élevé même si les indicateurs épidémiques sont un peu meilleurs ces derniers jours. Sur la mise en œuvre des politiques de tests et de vaccination, le MI rappelle que chaque ministère en reste responsable pour leurs agents. Le MI a demandé aux préfets de se montrer ouverts à ce que les dispositifs mis en place pour les seuls agents du MI soient proposés aux autres agents des DDI dès lors qu'il existe notamment une logique de site.

Sur les élections dans les DDETS/DDETSPP : suite aux différentes interventions, le gouvernement a élaboré un projet de décret prévoyant un report des

élections fin novembre avec installation des instances au 31 décembre 2021, date limite. Si cela répond pour partie aux demandes de FO, cela sera-t-il suffisant pour que ces élections aient du sens à 1 an du renouvellement global des instances de la Fonction Publique.

Sur le projet de cadre stratégique et les chantiers de convergence ATE : le SG du MI dément toute velléité de prise en main complémentaire du MI sur les prérogatives des autres ministères...mais la circulaire Castex prépare le contraire ... l'urgence affichée à faire aboutir ces chantiers avant les élections présidentielles pour éviter tout retour en arrière est symptomatique !

Point 1 Directive nationale d'orientation de l'administration territoriale de l'État/ Cadre stratégique 2022-2025

Les positions de FO :

Le ministère de l'Intérieur (MI) est désormais chargé de conduire et d'animer le réseau des DDI, mais pas de prendre la main sur les politiques des ministères, à qui il doit au final rendre des comptes. Le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles le confirme en indiquant que « Sous l'autorité du préfet de département, elles mettent en œuvre des politiques définies par le Gouvernement dont le pilotage et la coordination sont assurés par le préfet de région, assisté des directions régionales. »

Le décret du 14 août 2020 tient donc lieu de permis de conduire des DDI, assorti de conditions de respect du code de l'interministérialité non-monoministérial. **Que le pilote des DDI souhaite se doter d'un tableau de bord, ou d'une feuille de route, c'est son droit, et de sa responsabilité.** Nous ne nous exprimerons donc pas sur l'opportunité ou pas de lancer une DNO « ATE », et nous ne chercherons pas à en assumer la co-responsabilité (d'autant si c'est l'outil de mise en œuvre de la circulaire Castex du 10 mars 2021), **mais nous ne manquerons pas de nous exprimer sur ce qu'elle serait amenée à contenir ou à impliquer « vu des DDI ».**

Si le pilote souhaite aujourd'hui disposer d'une première matière première, **nous lui proposerons un cap basé sur les enseignements à tirer de la crise que nous traversons.**

La prochaine crise sera peut-être à nouveau financière, sanitaire, alimentaire, agricole, environnementale, peut être liée à des mouvements sociaux d'ampleur inégalée, à un accident industriel majeur. **Avec une certitude, elle concernera directement les champs de compétence exercés en DDI.**

L'État doit s'appuyer sur une expertise forte de ses services publics, particulièrement malmenés ces dernières années en DDI par abandon et transferts de missions, par affaiblissement des chaînes RH ministérielles. **Pour cela FO porte dans la durée notre vision d'un État territorial :**

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
- qui conforte ses fonctions régaliennes par

la diversité de ses postures,

- simplificateur, mais pas dérégleur,
- n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
- à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
- réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
- que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
- qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.

Cela passe par **le maintien de directions départementales de plein exercice,** connectées et non en opposition avec les services et EP ministériels, non soumises à des restructurations en cascade, disposant d'un

caractère technique reconnu et valorisé, et connectées avec les différents ministères dans le respect des chaînes ministérielles RH et « métiers ».

Si l'on souhaite réellement marquer qu'il y a aura un « après » tirant les enseignements des erreurs du passé, cela passe pour FO par :

- inverser enfin la logique, **partir des crises auxquelles il faudra probablement faire face,** et se donner les moyens d'y répondre,
- **l'arrêt pur et simple des réorganisations réalisées à la seule aune des objectifs comptables de réductions d'effectifs.**

Aucune organisation n'est en mesure de se projeter vers l'avenir dans un objectif de réaliser des missions essentielles, encore moins d'adapter ces missions à des besoins essentiels qui évolueront, si la préoccupation quotidienne depuis plus de 15 ans est encore et toujours de s'adapter pour tenter de faire aussi bien avec moins de personnels et moins de moyens ; l'État français doit s'appuyer sur une expertise forte de ses services publics, particulièrement malmenés ces dernières années en DDI par l'abandon, le transfert de missions et par l'affaiblissement des chaînes RH ministérielles.

- **Redonner l'attractivité nécessaire aux missions techniques et spécialisées exercées en DDI, précieuses en tout temps**

pour prévenir et conseiller, indispensables en période de crise pour agir.

- Prendre conscience que la construction des compétences passe la plupart du temps **par des parcours professionnels à dominante ministérielle,** et que l'échelon départemental ne doit en aucun cas être considéré et conçu comme un vase clos peuplé d'agents publics interchangeable.
- Établir **des plans massifs ministériels de recrutement statutaire permettant d'anticiper les effets de la pyramide des âges** des agents des DDI, et contribuer à lutter contre la précarité de notre jeunesse en période de crise.

- **Réinvestir dans la connaissance du territoire** dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises. Il est donc nécessaire de maintenir ou rétablir les implantations territoriales. Cette crise du Covid-19 a révélé le désastre des choix réalisés ces dernières années, dépouillant les territoires, abandonnant toute vision à long terme, guidés par les coupes budgétaires sur des sujets qui méritent au contraire de s'inscrire dans une réflexion à plus long terme et qui requièrent une continuité des moyens, humains et financiers.

Quel que soit le vocabulaire et le format choisi par l'administration, **ce sera notre feuille de route, ce sera notre grille de lecture de cette potentielle DNO,** qui n'a pas vocation à se substituer aux stratégies « métiers » des ministères, mais bien le cas échéant à se mettre à leur service !

Si comme nous pouvons le craindre, il s'agit là du creuset de préparation de la bascule des agents des DDI en gestion du MI, de la fusion des CSA après celle des arbres de Noël, et donc du passage des DDI en format service de préfecture, nous le verrons vite et nous le dénoncerons fort !

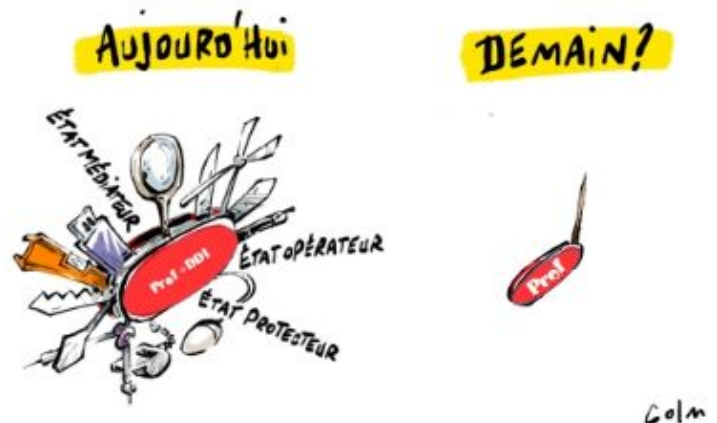
Nous réitérons à cette occasion notre proposition que **le CT des DDI soit saisi annuellement d'un bilan de l'animation interministérielle du MI,** en présence de la Secrétaire Générale du Gouvernement (SGG).

À retenir des débats :

L'objectif du MI en tant que « pilote de l'administration territoriale de l'État » est de mettre en place un document programmatique et de long terme de 2022 à 2025.

Ce document devra être abouti pour la fin 2021 afin qu'il soit opérationnel en 2022 (plutôt en début...devinez pourquoi !).

Des réunions thématiques nécessaires avec les organisations syndicales seront mises en place. Il y aura un échelon stratégique entre les SG des ministères de l'ATE et qui aura une vision d'ensemble et transversale du sujet.



La démarche n'est pas d'écrire à l'avance, c'est d'abord de faire un point sur les réformes passées et de tenir compte des retours d'expérience....sans pouvoir de toute façon s'engager sur l'avenir des moyens et des missions.

De nombreuses questions qui seront mises à l'agenda de ce travail au travers de divers chantiers. **Tout reste à écrire, le SG du MI prend acte des points de vigilance et de cadrage exprimés par FO. On en jugera dans la durée...**

Point 2 Chantiers de convergence RH/action sociale

Les positions de FO :

FO n'est tout d'abord pas dupe de l'instrumentalisation de certains des chantiers de « convergence » et d'« harmonisation » en matière de RH et d'action sociale présentés

ici pour simple information, après leur diffusion en direct aux préfets et DDI. Au-delà de l'absence totale de concertation préalable, c'est bien le lieu de débat qui pose question : le CIAS (comité interministériel d'action sociale) a-t-il été dissout sans que nous n'en soyons informés ? Vue la nature de certaines décisions et orientations, le ministère de l'Intérieur décide donc pour lui-même ou pour l'ensemble de la Fonction Publique d'État ?

Rien que le périmètre de décision est explicite : **ce programme n'est nullement conçu in-fine au bénéfice des agents, mais bien pour préparer la bascule dans « le monde de l'OTE* d'après ».**

Si nous rentrons maintenant dans le programme proposé, nous voici face à un catalogue de mesures hétérogènes, avec bien peu d'avancées concrètes pour les agents des DDI, souvent hypothétiques, ainsi que certains reculs immédiats comme la perte de l'arbre de Noël de leur direction. A l'heure où la recherche d'une cohésion et d'une culture commune respectant les identités professionnelles devrait passer par le renforcement du ciment de chaque DDI (en particulier dans la sphère DDTES/DDETSPP), le dogme du paquebot « État départemental banalisé » prend le pouvoir.

Oui, **cette question de l'arbre de Noël est bien celle qui cache la forêt de ce qui est prévu par les décideurs du moment :**

- **supprimer le caractère de direction de plein exercice des Directions Départementales Interministérielles**, notamment par fusion de leurs instances de dialogue social avec celles des préfetures,

- **verser les agents des DDI dans un programme budgétaire unique géré par le ministère de l'Intérieur** (enfin ceux dont les missions n'auront pas été transférées ou supprimées par la loi 4D ou toute autre réforme), avant de s'attaquer aux agents des directions régionales et à l'exercice des missions des différents ministères.

FO refuse de jouer la grenouille dans l'eau tiède !

Et à ce titre FO demande que le rôle des CLAS et de l'ASMA (dont le périmètre dépasse souvent le périmètre départemental) soient pleinement préservés pour l'organisation des arbres de Noël, l'initiative de leur mutualisation devant être renvoyé aux acteurs locaux.

Enfin, sur un autre sujet saillant, quitte à donner des gages sur la volonté réelle d'améliorer les dispositifs à disposition des agents, **FO exige sur la question des cycles de mobilité la mise en place a minima de 2 cycles collectifs annuels.**



LA SOURICIÈRE DU MINISTÈRE

Revue des décisions du comité de pilotage de la convergence dans l'administration territoriale de l'État.

On vous laisse mesurer ce qui est fait à votre bénéfice...

a) Le chantier RH "mobilité et indemnitaire" a trois objectifs :

- la mise en œuvre dès 2021 d'un calendrier commun de mobilité pour les agents du périmètre ATE permettant de faciliter leur mobilité et leur gestion ; → **FO revendique que ce soit a minima sur la base de 2 cycles collectifs annuels, avec possibilité pour les ministères d'en mettre en place 3.**

- la garantie du régime indemnitaire de l'agent en cas de mobilité dans le périmètre ATE, dès septembre 2021 pour les agents de ce périmètre ; → **pour résoudre quel type de situation ? Garantie=blocage dans la durée ?**

- la territorialisation de la publication des offres d'emploi sur la Place de l'Emploi Public dès ce mois d'avril. → **Pour enfermer les agents dans des parcours mono-départementaux ?**

b) Le chantier RH "SIRH" vise à faire évoluer à compter de 2022 les fonctionnalités de la Place de l'Emploi Public afin de mettre en place une interface commune de gestion des mobilités pour les agents du périmètre ATE. → **il y a du travail pour rendre la « PEP » attractive...interface sous-entend qu'il reste des outils ministériels ?**

c) Le chantier RH "action sociale" se décline en sept objectifs:

- l'harmonisation à compter de ce 1er trimestre 2021 des subventions de restauration collective entre les agents des SGC-D issus des préfectures et ceux issus des DDI ; → **reprise d'un engagement déjà pris et déjà mis en œuvre pour les agents des DDI.**

- l'harmonisation des subventions de restauration collective pour les agents des préfectures sur celles des DDI et des SGC-D en généralisant au 1er septembre 2021 l'expérimentation qui sera menée à compter de juin dans deux régions (Normandie et Centre-Val de Loire) ; → **ne concerne pas les agents des DDI**

- le transfert en 2022 des crédits et des emplois de la restauration collectives dans les DDI sur le programme 216 d'action sociale du ministère de l'intérieur ; → **un nouveau transfert budgétaire qui va mécaniquement diminuer les budgets d'action sociale des ministères. Sur quelle hypothèse budgétaire en pleine période COVID ?**

- le transfert dès 2021 des crédits de "sac à dos" en matière d'action sociale des agents intégrant les SGC-D sur ce même programme 216 ; → **un nouveau transfert budgétaire qui va mécaniquement diminuer les budgets d'action sociale des ministères. Et où est l'état des lieux ? Quel bénéfice pour les agents puisqu'aucune « harmonisation vers le haut » ne semble au programme ?**

- s'agissant des actions menées au titre de l'arbre de Noël, l'organisation à partir de Noël 2021 d'un évènement unique dans chaque département et, d'autre part, l'harmonisation du montant des cadeaux pour les enfants des agents du périmètre ATE à compter de l'arbre de Noël 2022 ; → **un véritable hold-up sur l'action sociale de proximité de chaque DDI !! Et au-delà des questions de principe, que de questions pratiques posées :**

- **les différentes subventions prestations ministérielles arbre de Noël des différents ministères ?**

- **les arbres de Noël mutualisé DDT avec les DIR, DREAL ou VNF ?**

- **les engagements déjà pris sur l'organisation 2021 ? (devis signés ?)**

- **la présentation des bilans financiers ? (présentés au premier CLAS plénier de l'année suivante)**

- **les délégations de maîtrise d'œuvre**

L'arbre qui cache la forêt des réformes OTE:

Interdire les arbres de Noël dans les DDI avant d'imposer le transfert des agents au ministère de l'Intérieur !



auprès des ASCE ?

Concernant l'harmonisation du montant des cadeaux pour l'arbre de Noël, nous pouvons craindre, pour les ministères les mieux lotis, une diminution de cette subvention par agent. Les dires préalables de l'administration ont été clairs à ce stade, il n'y aura pas d'harmonisation vers le haut, « volonté de la DGAFP ».

- l'harmonisation des prestations interministérielles en matière de séjours d'enfants, en appliquant dès l'été 2021 à l'ensemble des agents du périmètre ATE les barèmes des DDI. → **quelle cartographie de qui y gagne...ou pas ?**

d) Le chantier RH "médecine de prévention" donnera lieu d'une part à un état des lieux de la médecine de prévention dans le périmètre ATE et, d'autre part, à un bilan des expériences de centres mutualisés de médecine de prévention lancées dans trois régions en 2019 ; il s'agira aussi d'identifier des perspectives d'évolution, dans le contexte de la réforme de la médecine du travail. → **question qui dépasse largement le champ de l'État territorial départemental !**

e) Le chantier RH "filiale numérique" a pour double objectif de renforcer l'attractivité de la filiale et de revaloriser les régimes indemnitaires, dans le cadre d'une réflexion interministérielle sur la doctrine d'emploi numérique des agents titulaires et des contractuels.

A FO, à ce stade, on se pose beaucoup de questions

→ État des lieux :

- L'état des lieux de ce chantier, c'est la première question à laquelle il faut répondre ? N'était-ce pas une des raisons de la mise en place des SIDSIC ? Quelles pistes concrètes sur un chantier pour lequel rien n'a été fait ? d'où notre interrogation. Y a-t-il une réelle volonté de l'administration d'avancer sur ce dossier ?

La réponse tant attendue : La DGAFP y travaille depuis de nombreuses années (SIC !) mais n'a toujours pas de contenu, ni de date à annoncer !

→ La contractualisation des postes :

Un bilan des postes de titulaires transformés en postes de contractuels est demandé par FO à ce stade pour peut-être avoir une vision de ce qui se fait et se fera car la contractualisation d'un grand nombre de postes d'informaticiens n'est-elle pas l'objectif ?

Les fonctions support en payent une nouvelle fois l'addition... Madame la DRH du MI ne semble pas être en accord avec nos propos... Alors pourquoi cette question de FO ? Nous constatons aujourd'hui que des postes de titulaires mis sur la place publique ces derniers temps et proposés à des fonctionnaires ou des contractuels sont pourvus par ces derniers. Ne serait ce pas une façon déguisée de faire des économies et surtout de supprimer à terme des postes de titulaires en ne renouvelant pas les postes de contractuels à terme..... un poste est d'ores et déjà perdu pour les SIDSIC et cautionné par le MI ! A FO, nous pensons qu'il en sera de même pour tous les postes de nos nouveaux SGC à terme.

→ Un peu d'espoir quant au parcours professionnel pour nos collègues informaticiens très sollicités ces derniers temps :

Quelle stratégie de parcours professionnels pour nos informaticiens bien mis à mal depuis quelques années ? La DGAFP y réfléchit vite et surtout bien, nous l'espérons cette fois-ci, mais pas d'échéance !

→ Une autre question que l'on se pose à FO, un enfermement dans la filière SIC du MI ou alors une ouverture de la filière SIC à tous les profils ?

Pas de réponse à ce stade. La DGAFP doit y réfléchir sans doute...

→ Comité de suivi des SIDSIC :

FO réaffirme son attachement aux comités de suivi comme cela se faisait au niveau du SGG.

L'administration propose de le faire régulièrement par écrit pour certains points, de le faire dans un groupe de travail généralisé ou spécifique. La réponse sera apportée ultérieurement après consultation de la DNUM, DINUM et DMAT.

f) Le chantier numérique "SI ATE" poursuit la mise en place d'un socle informatique commun de

l'ATE avec notamment :

- *l'amélioration de l'offre Web et visio-conférence dès le 3ème trimestre 2021,*
- *la mise à niveau des infrastructures au 1er semestre 2022,*
- *l'achèvement du déploiement de PC portables VPN pour toutes les activités télétravaillables d'ici 2022 et le déploiement de la nouvelle messagerie collaborative de l'Etat (1er trimestre 2023).*

→ **Infrastructure**

Une refonte ou de nouveau du bricolage ? Lors de la mise en place du RIE, on nous avait promis le super réseau de l'administration ! Il n'en a rien été ! il y a donc beaucoup de « pain numérique » sur la planche surtout que le télétravail a pris toute sa place avec la pandémie, devrait s'amplifier et entrer dans les mœurs. La visioconférence généralisée est apparue et est devenue un outil indispensable du quotidien. On espère que la future infrastructure du réseau interministériel intègre ce paramètre et il faudra mettre les moyens nécessaires pour ne pas pénaliser une fois de plus les DDI dans l'exercice de leurs missions quotidiennes !

C'est sans doute un problème quotidien pour les équipes dédiées à l'administration du « super réseau », mais FO insiste car des équipes compétentes ne suffisent pas si les moyens en matériels adaptés et performants ne sont pas mis en place (ce que nous avons pu constater pendant notre intervention au présent CT, notre interlocuteur ayant été déconnecté (SIC !)

→ **Mise à disposition des outils de visioconférence au deuxième semestre :**

L'outil WEBEX (par exemple) est en place et semble répondre aux attentes des DDI qui ont pu en bénéficier mais sa gestion est lourde et n'offre que peu de possibilités. 2 licences gérées par les SIDSIC en département pour l'ensemble des DDI et de la préfecture avec une priorité souvent donnée aux préfets qui amène par exemple les instances officielles de dialogue social (CHSCT, CT locaux) à se tenir toujours en mode dégradé (audio conférence). Il serait temps que les licences nécessaires soient attribuées, cela fait maintenant plus d'un an que nous fonctionnons en mode « Pandémie COVID ». Où en est-on par département concernant cette offre ?

Des réponses écrites nous seront faites sur les différents points pour lesquels nous n'avons pas eu de réponses à nos questions précises de ce jour.

g) Le chantier budgétaire et financier "CHORUS" vise à regrouper l'exécution des dépenses départementales de l'UO budgétaire support de l'ATE 354 sur le bloc CHORUS unique du ministère (bloc 1), dès le mois de mai 2021 pour la plupart des nouvelles dépenses (flux nouveaux) et à compter de 2022 pour l'ensemble des dépenses (flux et stock). L'attente de vos équipes des SGC-D était légitimement forte sur ce sujet depuis plusieurs mois. Ce dispositif n'interfère pas avec l'expérimentation éventuelle de centres de gestion financière (CGF mentionnée par la circulaire du Premier ministre du 10 mars dernier).

→ **Ne serait-ce pas la mort annoncée des plateformes comptables des ministères dans les directions régionales ?**

Pour l'administration la réponse est non...en tout cas pas tout de suite mais avec des transferts d'ETP des ministères vers le MI.

À retenir des débats :

Sous le feu croisé des questions pratiques soulevées, vue l'importance des impacts des décisions tracées par le « comité de pilotage de la convergence dans l'administration territoriale de l'État », le MI précise que :

- L'organisation d'un arbre de Noël départemental unique n'est finalement pas (plus?) une obligation, en tout cas pas en 2021, mais doit être encouragée là où les acteurs locaux sont d'accord. **Le MI se positionne comme accompagnant des initiatives locales et il est hors de question d'imposer quoi que ce soit si ce n'est pas au départ une initiative locale . Si les acteurs locaux décident que la meilleure solution est surtout de ne rien changer , le MI actera cette position.**
- La fixation d'un cycle de mobilité coordonné annuellement à l'échelle de l'ATE (prise de poste en septembre) **ne remet pas en cause la latitude laissée aux ministères d'organiser la mobilité le reste de l'année (cycles collectifs ou fil de l'eau).**

- **L'impact financier des transferts d'agents au sein des SGC** est encore en cours de chiffrage avec les ministères.
- **Sur les différentes actions d'harmonisation de « sacs à dos »** : pas de chiffrage budgétaire non plus...donc pas d'harmonisation vers le haut à ce stade !
- **Médecine de prévention** : un état des lieux doit être fait dans un premier temps, la situation étant très disparate d'un ministère à l'autre. Mise en place d'une mission inter inspection (calage en cours).
- **Regroupement des dépenses du programme 354 (fonctionnement des DDI notamment) sur un seul bloc MI** : les discussions avec le ministère des finances est en cours afin de trouver un accord. Ce ne sera donc pas au 1er mai 2021. À suivre !
- **Sur les plate-formes régionales ministérielles** : pas de remise en cause par ce chantier propre du MI...mais des transferts d'ETP des autres ministères vers le MI. Mais la circulaire Castex pourrait impliquer du lourd à terme !
- **Sur le numérique** : il y a des attentes depuis bien longtemps et des avancées concrètes et pratiques sont à prévoir dans les prochains mois. Il y a une volonté forte dans une logique d'interopérabilité. (Mise à niveau des infrastructures). Sont prévus un déploiement des pc portables et de solutions de visioconférences multipliées et déployées ainsi que la messagerie collaborative de l'État.

Point 3 Stratégie vaccinale et tests

Les positions de FO :

La stratégie consiste à cibler les professions qui sont particulièrement exposées à la Covid-19, et dont les missions se révèlent essentielles à la Nation. Dans ce cadre, **FO demande que les agents volontaires exerçant des missions particulièrement exposées au contact du public (missions de contrôle, d'inspection du permis de conduire, affaires maritimes, d'accueil du public...) soient considérés comme prioritaires aux tests et à la vaccination.** FO reste bien entendu attachée à la notion de volontariat et de confidentialité.

La vaccination relevant de la médecine de prévention, **il est rappelé que ce sont les ministères de gestion qui sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de protection des agents.** Si FO souscrit à ce principe, **nous ne saurions nous satisfaire d'un renvoi de balle entre ministères.** Aussi, FO a demandé la rédaction d'une instruction dédiée aux DDI indiquant les missions justifiant d'une priorité des opérations de test/vaccination, et qui est chargée de leur mise en œuvre par ministère.

À retenir des débats :

Pour les tests, le MI a conventionné avec la mutualité FP sur les 26 départements dits prioritaires (17 sont en cours de mise en œuvre) pour ses propres agents, dispositif élargi ensuite. **Il a été demandé aux préfets concernés de faciliter l'ouverture de cette possibilité aux agents des DDI.**



Sur la stratégie vaccinale, une coordination des 5 SG des ministères présents en DDI a été mise en place...Et pour le reste , **le président du CT des DDI considérait en première approche que seul le sort des agents du MI le concernait.** Après que FO ait rappelé l'objectif opérationnel que tout cela ne débouche pas sur un grand désordre (sur un sujet trop sérieux pour cela), **il propose que le prochain CHSCT des DDI traite le sujet des stratégies ministérielles et dispositifs mis en place par chacun d'entre eux.**

FO attend à cette occasion et dans la durée que chaque agent des DDI dispose d'une cartographie claire et explicite sur le « qui fait quoi » !

Par ailleurs, une réponse doit nous être adressée concernant le niveau d'implication des SGC (les médecins de prévention n'en dépendent pas...mais leur moyens administratifs, oui !).

Pour ce qui est de la situation particulière des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, le MI, qui a saisi la cellule interministérielle de crise (CIC) suite à un courrier d'alerte de FO, se contente de répondre que la décision est du ressort du ministère de la santé et « qu'à ce stade, les IPCSR ne sont pas sur la liste ». **Il est inconcevable que le MI baisse ainsi pavillon !** Les chauffeurs de taxi/VTC de plus de 55 ans, soumis à un protocole leur interdisant d'avoir une personne sur le siège passager, ont désormais la possibilité de se faire vacciner. Alors que les IPCSR ont à longueur de journée un candidat à côté d'eux, il doit en être de même pour les agents volontaires, et ce quel que soit leur âge.

Point 4 Expérimentation « RdvPermis »

Les positions de FO :

Sur le principe général de la réforme : **la délégation à la sécurité routière (DSR) a expérimenté une nouvelle plateforme qui permet de prendre rendez-vous en ligne pour l'examen pratique du permis de conduire.** Ce site expérimental a été proposé aux candidats au permis de conduire et aux écoles de conduite des départements d'Occitanie suivants : l'Aude, le Gers, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault.

Alors que l'expérimentation du dispositif vient de prendre fin et que le dernier comité de pilotage s'est tenu le 31 mars, la DSR semble (ou feint) de ne pas avoir la confirmation que le système sera déployé... même si tout indique que ce sera le cas ! **La décision d'une extension à tous les départements appartient en effet au Gouvernement. Le « suspens » devrait prendre fin le 29 avril prochain.**

À retenir des débats :

Conformément à notre revendication, la DSR confirme que le déploiement se ferait bien par étapes successives... si toutefois il a lieu.

En outre, alors que FO a revendiqué et obtenu lors de l'expérimentation Occitane des comités de pilotage tous les deux mois, **nous n'avons pas eu de réponse précise quant à la pérennité des réunions que nous jugeons indispensables.** La fréquence actuelle n'apparaît pas adaptée pour la suite aux yeux de la DSR et de certaines organisations professionnelles d'auto-écoles.

Pour FO, il est indispensable de prolonger ces espaces de dialogue qui réunissent toutes les parties, au même rythme et dans chaque région! Ces modalités ont en effet permis de résoudre de multiples difficultés et de perfectionner constamment le dispositif.

En outre, la DSR souligne avec une insistance plus que suspecte le « gain significatif » pour les inspecteurs en matière de tâches administratives. **Gain dérisoire qui ne compense toujours pas le dépassement du temps de travail que subissent ces agents depuis des années !**

Questions diverses



DÉCONCENTRATION + DIFFÉRENCIATION = L'ÉTAT C'EST LUI !

- **Circulaire déconcentration du PM du 10 mars 2021 :** tous les ingrédients du « monde de l'OTE d'après » se mettent en place. FO refuse de jouer le rôle de grenouille dans l'eau tiède ! (en savoir plus [ICI](#))

- **Projet de loi 4D :** examen à partir de juillet au parlement pour une publication en fin d'année. FO demande son retrait au regard de son impact sur les missions des services de l'État (y compris en DDI) et l'égalité d'accès du citoyen au service public.



LA LOI 4D EN 3D

- **Transfert de la fiscalité de l'urbanisme** : l'administration joue la partition du « ça va bien se passer » pour éviter la fuite des agents avant d'avoir fini l'instruction de leurs dossiers en DDT. Mais dès que l'on gratte un peu, les engagements de façade se fissurent ... Avec un 1^{er} comité de suivi (COSUI) le 2 avril dernier qui n'a fait que confirmer les errements des ministères dans ce chantier lourd de conséquences pour les agents de DDI et une filière ADS (application du droit des sols) toujours plus meurtrière, un 2^e COSUI est programmé le 1^{er} juin. A ce stade, toujours pas de calendrier des transferts potentiels d'agents, un premier modeste en septembre 2022, puis 4, 5, plus ? Et selon quelles échéances ? Quelles modalités ? Pas de réponse des DRH à ce stade, mais plus encore, ces missions techniques doivent être accompagnées par les directions métiers et être soutenues. Seule réponse du ministère de l'Écologie, l'embauche de vacataires en remplacement des agents formés et expérimentés... Encore et toujours plus de fragilités !
- **Elections DDETS/PP en septembre 2021** : à force de pointer le ridicule d'organiser des élections à la fin de l'été, **un report est maintenant envisagé fin novembre, pour une mise en place des instances avant le 31^{er} décembre**, pour s'harmoniser sur le calendrier des élections en DDETS organisées par les ministères sociaux. Mais il faut pour cela qu'un décret soit pris...le projet circule encore à ce stade. **Le vote se ferait à l'urne, comme en 2018.** Les instances nationales (CT des DDI et CTM Travail) et locales (CT conjoints DDCS/PP-DIRECCTE) devront être consultées sur le barème de dimensionnement des CT. Au niveau national, le seuil du vote sur sigle/sur liste devra aussi être tranché.
- **Articulation entre activités exceptionnelles demandées aux agents DDI dans le cadre de la crise sanitaire et exercice des activités ordinaires** :
 - Quelle couverture juridique des agents ? Quelle formalisation ? → sujet clarifié pour la participation à la campagne de vaccination (centres publics). Pour ce qui est de l'habilitation juridique des agents en matière de contrôle des jauges sanitaires dans les commerces, il n'y en aura pas mais juste la possibilité d'alerter le préfet qui donnera les suites appropriées au constat. FO s'interroge cependant sur les conséquences d'une telle situation en cas de dérapage de l'intervention. L'absence d'un cadre juridique pourrait être particulièrement préjudiciable pour l'agent.
 - Quelle prise en compte dans les objectifs des autres missions ? → ces missions doivent bien entendu être prises en compte dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux. L'encadrement doit intégrer l'exercice de ces missions dans l'entretien d'évaluation annuel en adaptant les objectifs assignés dans les missions « habituelles ». Ça c'est la théorie...
- **Interdépartementalisation des missions CCRF** : le SG du MI rappelle qu'il veillera simplement à ce que l'inter-départementalisation ne soit pas un dogme.
 - La représentante de la DGCCRF a indiqué qu'il n'y avait aucune avancée par rapport à sa dernière intervention lors du dernier CT de janvier. Selon elle, ce chantier avancerait très lentement. A ce propos, FO s'est déclaré très surpris par le comportement d'un directeur régional qui a opposé une fin de non recevoir à une demande de bilatérale sur ce sujet. Ce dernier a renvoyé FO vers le préfet de région. Nous ne doutons pas que le sujet soit hautement sensible mais le refus de clarifier les choses par certains est certainement de nature à le rendre davantage obscur et inquiétant.
 - La représentante de la DGCCRF a finalement convenu que, compte tenu du contexte, les effectifs CCRF rendaient nécessaire une telle mutualisation. Cependant, elle a précisé qu'elle serait réservée uniquement à des missions complexes, sans toutefois en donner la définition. Il y avait déjà la notion de « compétences rares », désormais nous voici en présence de « missions complexes » !
 - Pour FO les mots ont un sens et cette nouvelle formulation doit être davantage explicitée notamment dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom ! En effet, il ne faudrait pas oublier que derrière toutes ces stratégies établies en catimini, il y a des agents dont les conditions de travail s'en trouvent très souvent altérées. Pour

FO, il serait temps de cesser le petit jeu inconvenant du chat et de la souris en la matière !

- **Projet d'arrêté télétravail** : on a le salé, pour le sucré il faudrait attendre ? Ouvrir des discussions en format DDI, renvoyant à l'engagement du SGG, pour aboutir à une simple mise à jour de l'arrêté « télétravail MI » à l'aune des textes Fonction Publique de 2020 ? Ce n'est aucunement ce que FO a porté et le renvoi à une instruction DDI et aux futures négociations au niveau DGAFP n'est pas une excuse valable pour ne pas s'engager à mieux dès maintenant. Nous avons obtenu que le projet d'arrêté soit présenté à un prochain CT exceptionnel, conjointement avec l'instruction DDI, après une nouvelle concertation.

Les prochains épisodes ...

Réunion le projet d'instruction et d'arrêté télétravail : le 30 avril

CHSCT des DDI : le 11 mai

Réunion sur le plan d'actions sur les violences sexuelles et sexistes

Réunion sur l'action sociale : le 25 mai

COSUI SGC : date à fixer

COSUI DDETS(PP) : date à fixer

Réunion de lancement des élections DDETS(PP) 2021 : date à fixer

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris



Comité Technique des DDI du 26 avril 2021

Déclaration préalable de FO

L'arbre de Noël qui cache la forêt déconcentrée

Monsieur le président,

Les débats de ce comité technique ne sauraient s'extraire de l'horizon tracé par la circulaire du 10 mars 2021 du Premier ministre sur la déconcentration de la gestion budgétaire et RH au niveau départemental. Signée en catimini et sans aucune concertation à quelque niveau que ce soit, son contenu est la preuve tangible de l'objectif réel de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs, à savoir constituer le bras armé :

- de **la banalisation des profils ministériels** exerçant au niveau départemental
- de **la coupure des chaînes ministérielles**
- du **renforcement de l'arbitraire dans la gestion des agents**
- de **l'atomisation des droits collectifs nationaux** par renvoi à la négociation locale
- du **développement de la précarisation** de l'emploi public

De la même façon, FO n'est pas dupe de **l'instrumentalisation de certains chantiers de « convergence » et d'« harmonisation » en matière de RH et d'action sociale**, nullement conçus in-fine au bénéfice des agents, mais bien pour préparer la bascule dans « le monde de l'OTE* d'après ». Avec en points saillants **la perspective d'interdiction des arbres de Noël dans les DDI** organisés par les acteurs locaux de l'action sociale (là où les toutes jeunes DDTES auront bien besoin d'un moment de convivialité partagé), **l'absence d'harmonisation budgétaire « vers le haut »**, et **la menace d'alignement vers le bas en termes de nombre de cycles de mobilité**. Nous y reviendrons plus précisément dans les débats.

Nous savons très bien que tout ceci est conçu :

- pour **supprimer le caractère de direction de plein exercice des Directions Départementales Interministérielles**, notamment par fusion de leurs instances de dialogue social avec celles des préfectures

- pour déboucher sur **le versement des agents des DDI dans un programme budgétaire unique géré par le ministère de l'Intérieur** (enfin ceux dont les missions n'auront pas été transférées ou supprimées par la loi 4D ou toute autre réforme), avant de s'attaquer aux agents des directions régionales et à l'exercice des missions des différents ministères.

Sur ce dernier point, d'aucuns avaient déjà essayé en 2011, ils s'étaient cassés les dents.

10 ans plus tard, ils reviennent donc à la charge, mais la détermination de FO à s'y opposer reste intacte !

Dans cette même circulaire du 10 mars, le Premier ministre se félicite d'affecter 2500 agents supplémentaires dans les services départementaux de l'État en 2021. Nous attendons des débats de ce jour de savoir **en quoi les effectifs des DDI sont concernés, et quelle est l'origine de ces effectifs** (alors que la plupart des ministères alimentant les DDI sont sacrifiés sur l'autel des lois de Finance). Et pour que ce bilan soit sincère, nous demandons de disposer de **l'estimation des effectifs que les DDI sont appelées à perdre dans les réformes à venir conduites par le gouvernement** : projet de loi 4D, projet de loi Climat, décentralisation du Feader, fiscalité de l'urbanisme.

Pour renforcer l'attractivité de l'emploi public, offrir un service efficace aux usagers, garantir l'égalité de traitement, Force Ouvrière revendique en particulier :

- **la réouverture du conseil national du service public** pour faire le bilan des réformes et avoir un véritable débat sur le service public de demain,
- **le retrait du projet de loi 4D** qui remet en cause l'égalité d'accès aux services publics,
- **l'arrêt des réformes qui n'ont aucun sens en pleine crise sanitaire** et qui poursuivent toujours des intérêts budgétaires de réduction de la dépense publique.

Oui, alors que les réformes continuent « quoi qu'il en coûte », rappelons-nous en effet que nous sommes en pleine crise sanitaire. Sur ce sujet, alors que nous sommes encore au coeur de la mise en œuvre chaotique de cette nouvelle période "d'effort collectif" (en fait confinement évolutif mais continu depuis le 28 octobre 2020), **rappelons que dans "télétravail" il y a "travail", et dans "garde d'enfant" il y a "garde"**. Dans un contexte de ré-ouverture encore bien fragile des écoles et lieux collectifs de garde d'enfants, la bienveillance appelée à l'étude des demandes d'ASA doit rester d'actualité pour FO . De même, le sujet des congés tel que formulé nous amène à être très vigilants pour que les vieux démons de 2020 ne repointent pas leur nez!

Par ailleurs, FO constate que la liste des agents publics désignés par le gouvernement comme prioritaires aux tests et à la vaccination ignore à ce stade nombre de missions particulièrement exposées en DDI (missions de contrôle, d'inspection du permis de conduire, d'accueil du public...), et exige que celles-ci soient intégrées au plus tôt. FO reste bien entendu attachée dans ce cadre à la notion de volontariat et de confidentialité.

FO pointe à nouveau la subsistance de l'application toujours très variable qu'ont certains services de l'application des instructions sur le télétravail, ainsi que certaines injonctions locales à organiser ou à participer à des réunions publiques dans des conditions inacceptables, dans le seul but d'assurer une présence « visible » de l'État. FO prend acte de l'inscription d'un point relatif à **l'articulation entre missions liées à la crise et missions « normales »**, beaucoup de points restant à éclaircir.

En pleine crise sanitaire toujours, les DDETS et DDETSPP ont été créées le 1^{er} avril 2021, date très symbolique qui ne fait qu'acter l'apparition d'un nouveau sigle dans le paysage administratif français, **certainement pas la mise en place de directions en état de fonctionner pour porter des politiques publiques pérennes basées sur des moyens garantis dans la durée**. Comble du ridicule, le gouvernement reste sur la ligne de l'organisation d'élections professionnelles en septembre/octobre, avec des listes à déposer avant fin août dans des directions où les agents ne se seront même pas croisés physiquement ! Le tout pour constituer des instances dont la durée de vie est fixée à 1 an !! **Dans ce cadre, FO demande un report de ces élections voire à une annulation en attendant le renouvellement complet de décembre 2022**.

Enfin, FO prend acte du report de l'examen du projet d'arrêté « télétravail », et attend sa présentation conjointement avec l'instruction DDI, à l'occasion d'un comité technique dédié au mois de mai.

Je vous remercie.